



Charte d'engagement entre partenaires

dans le cadre de la conduite de l'action « Mobilité & Santé à l'école »

Entre :

L'école primaire Léon Blum,

Sis au 2 rue Guynemer 21600 LONGVIC,

représentée par Mme Myriam ROURE, directrice,

ci-après nommée « l'école »

La commune de Longvic (21600),

Sis au allée de la Mairie BP 77 21604 LONGVIC Cedex,

représentée par Mme Claude DARCIAUX, Maire,

Ci-après nommée « la mairie »

Association de parents d'élèves

Sis à l'école primaire Léon Blum, 2 rue Guynemer 21600 LONGVIC

Représentée par Mme Hélène HERPIN

ci-après nommée « l'association »

Et

Alterre Bourgogne, l'agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable,

Sis au 9 boulevard Rembrandt 21000 DIJON,

représenté par M. Jean-Patrick MASSON, Président,

ci-après nommé « Alterre Bourgogne »

PREAMBULE :

La présente charte d'engagement est établie dans le cadre de la deuxième phase du projet « Mobilité & Santé à l'école », action inscrite au PRSE 2 (Programme Régional Santé Environnement piloté par l'agence régionale de santé et la DREAL de Bourgogne).

Le projet « Mobilité & Santé à l'école » a pour objet la sensibilisation des élèves et de leurs familles sur le sujet de la surexposition à la pollution atmosphérique, dans l'objectif de les mobiliser pour mettre en place des actions visant à limiter ce risque. Il s'agit d'une action portée conjointement par les signataires de la présente charte d'engagement.

Le projet a fait l'objet d'une première phase de conception, de janvier à septembre 2012, au cours de laquelle les partenaires ont élaboré le plan d'action devant être mis en œuvre pendant la deuxième phase du projet, de septembre 2012 à septembre 2013.

La présente charte d'engagement a pour objet de définir les modalités de coopération entre les partenaires signataires de la charte d'engagement.

ARTICLE 1: DUREE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT

La présente charte d'engagement s'applique du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013.

ARTICLE 2 : PERSONNES RESPONSABLES

Pour l'école, la personne en charge du suivi global du projet et des relations avec les autres partenaires est Mme Myriam ROURE, Directrice de l'école.

Pour la mairie, les personnes en charge du suivi technique et financier du dossier, de l'interface avec les élus et des relations avec les autres partenaires sont : M Philippe CHAGNON (DGS), M Pascal MARCHISET (DST) et M Christophe DROUHIN (Responsable Logement, cadre de vie et politique santé).

Pour l'association, la personne en charge du suivi du projet et des relations avec les parents d'élèves est Mme Herpin Hélène.

Pour Alterre Bourgogne, la personne en charge du suivi du projet est M. Aurélien TRIoux, chargé de mission Mobilité et Territoires.

Au sein de l'école, toutes les classes des niveaux : CP, CE1, CE2, CM1, CM2, CLIS peuvent être impliquées dans le projet. L'école et l'équipe éducative sont à l'origine des classes mobilisées.

ARTICLE 3 : CALENDRIER DE LA PHASE 2

Dans le cadre de la charte d'engagement, les signataires s'entendent sur ce calendrier. L'ensemble de l'action devra être conduite sur l'année scolaire 2012-2013. Voici les principaux jalons du projet :

1. une phase d'apports de connaissance par l'équipe pédagogique et éventuellement par des personnes agréées par l'éducation nationale, donnant aux enfants les clés de compréhension de la phase de sensibilisation.
2. une phase de sensibilisation et d'identification des problématiques comprenant les mesures atmosphériques et les constats de terrain
3. une phase d'analyse des résultats et de restitution
4. une phase d'identification « d'actions réponses » aux problèmes constatés les actions identifiées seront priorisées et leur mise en œuvre reviendra aux partenaires qui en ont la compétence.
5. une première phase de mise en œuvre « d'actions réponses » à construire avant la fin de l'année scolaire afin d'apporter une continuité au travail initié sur l'année scolaire.
6. un bilan global de l'opération sur les deux mois des vacances scolaires d'été

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES

Article 4.1 : Engagement technique

- L'école

L'école s'inscrit dans cette démarche expérimentale avec l'ambition de répondre aux enjeux d'une surexposition à la pollution atmosphérique des populations vulnérables. Elle veille à ce que ce projet s'articule avec les différents programmes scolaires, avec les attentes de l'éducation nationale et avec son projet d'école.

Tout au long de la démarche, elle veille à faire le lien avec les enfants et les parents d'élèves.

Elle s'engage à participer activement aux différentes phases du projet tant dans les actions de sensibilisation que dans la réalisation concrète des « actions réponses », lorsqu'elle en a la compétence et selon ses moyens.

- La mairie

Propriétaire de l'équipement école et aménageur de l'espace public, la mairie apporte son appui à l'école et aux partenaires en mettant à disposition ses compétences et ses moyens.

Elle veille à ce que ce projet s'inscrive dans le cadre de sa politique générale : Charte de Développement Durable, Plan Climat, Plan de Protection de l'Atmosphère, Contrat Local de Santé...

Elle s'engage à participer activement aux différentes phases du projet tant dans les actions de sensibilisation que dans la réalisation concrète des « actions réponses », lorsqu'elle en a la compétence.

- L'association des parents d'élèves

Afin de faciliter l'implication des parents d'élèves dans le projet, l'association assure un rôle de relais et d'animateur auprès des parents d'élèves.

Elle servira de structure d'appui pour les partenaires afin de relayer les invitations et de mobiliser les parents.

Elle s'engage à participer activement aux différentes phases du projet, lorsqu'elle en a la compétence, tant dans les phases de sensibilisation que dans les phases de réalisation d'actions concrètes.

- **Alterre Bourgogne**

Afin de faciliter le travail des parties prenantes, Alterre Bourgogne assure un rôle de pilote et de coordinateur et est garante du cadre dans lequel le projet s'inscrit, à savoir une démarche expérimentale. Elle est également garante du respect du calendrier et des différentes phases du projet.

Alterre Bourgogne a également un rôle de centre de ressources et d'appui technique pour la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre de ses missions, Alterre Bourgogne est neutre dans son implication et veillera à la conduite du projet de manière équilibrée et profitable à toutes les parties prenantes.

Article 4.2 : Engagement financier

- **Engagement de la mairie :**

La mairie s'engage à deux niveaux :

- La mairie s'engage à mettre à disposition de la coopérative scolaire de l'école, via une subvention exceptionnelle, une enveloppe financière d'un montant qui sera spécifié dans le budget 2013 de la commune. Cette somme sera uniquement destinée à financer des dépenses s'inscrivant dans des « actions réponses » en lien avec le projet.
- La mairie s'engage à mobiliser les fonds, autant que possible, sur son propre budget pour financer des « actions-réponses » dont elle aura la responsabilité dans le cadre de ses compétences.

- **Engagement de l'école :**

L'école au travers de la coopérative scolaire s'engage :

- Pendant la phase de première réalisation « d'actions réponses » (phase 5 de l'article 3), à gérer l'attribution des fonds issus de la subvention exceptionnelle versée par la mairie à la coopérative scolaire, pour prendre en charge les actions dont elle est « maître d'ouvrage ». Il s'agit notamment d'achat de matériel ou d'animations (sorties vélos, visites pédagogiques...).
- Une ligne budgétaire spécifique à l'opération « Mobilité & Santé à l'école » sera créée au sein du budget de la coopérative scolaire. Concernant cette action, les décisions d'attributions des fonds seront prises conjointement avec les représentants des parents d'élèves.

Charte d'engagement partenariale : action « Mobilité & Santé à l'école »

Mairie de Longvic – Ecole primaire Léon Blum – Association de parents d'élèves – Alterre Bourgogne

Année scolaire 2012 - 2013

- Engagement de l'association :

Dans le cadre de ses compétences, l'association viendra éventuellement en appui financier à la coopérative scolaire de l'école pour toutes les actions en lien avec le projet « Mobilité & Santé à l'école ».

- Engagement d'Alterre Bourgogne :

Alterre Bourgogne s'engage à hauteur de 15 jours de travail pour accompagner le projet. Cet accompagnement se traduit par l'animation de réunions, la préparation de documents, la collecte d'information, la rédaction d'un bilan final...

Alterre Bourgogne prendra également à sa charge le financement de l'intervention de l'association AtmosfAIR Bourgogne dans le cadre des mesures de pollution atmosphérique, des interventions de sensibilisation, de restitution des résultats et d'accompagnement à l'identification d'actions.

ARTICLE 5 : LIVRABLES

- Recueil des activités de sensibilisation menées au cours des phases initiales (mars 2013)

Sur la base d'un modèle fourni par Alterre Bourgogne, l'école, l'association et la mairie fourniront une fiche par activité pédagogique mise en place

- Compte-rendu des problématiques identifiées (juin 2013)

A l'issue de la réunion de restitution, Alterre Bourgogne compilera un compte-rendu des problématiques identifiées sur la base des éléments fournis par les différents partenaires

- Recueil des « actions réponses » identifiées, réparties par porteur et par priorité, et mentionnant celles réalisées, sur la base du modèle fourni par Alterre (juillet 2013)

En fin de charte d'engagement, et sur la base de ces éléments, Alterre Bourgogne produira un bilan global de l'expérimentation, en mettant en avant les points forts et les points faibles de cette démarche dans l'objectif d'une duplication auprès d'autres écoles. Ce document sera validé par l'ensemble des parties prenantes à ce projet.

ARTICLE 6 : VALORISATION DES RESULTATS

L'école, la mairie, l'association et Alterre Bourgogne s'engagent à valoriser la démarche expérimentale en communiquant sur le projet dans leurs supports de communication habituels.

Lors de ces communications, le texte fera mention de la démarche multi-partenariale, et citera chacun des partenaires, y compris les organismes financeurs : ARS Bourgogne, DREAL Bourgogne.

Alterre Bourgogne valorisera la démarche à travers ses publications, et notamment son site web, sur lequel une page sera dédiée au projet, et présentera la démarche, ses résultats et proposera des outils de démultiplication. Alterre affichera sur cette page les liens vers les sites web des partenaires.

Les partenaires sont libres de valoriser ce partenariat auprès de la presse et via tout autre support de communication. Ils en feront mention aux autres partenaires.

ARTICLE 7 : LITIGES

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente charte d'engagement, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable par voie de conciliation. Elles pourront recourir, le cas échéant, à l'arbitrage d'un expert choisi d'un commun accord. Si néanmoins, le désaccord persiste, le litige relèvera alors des tribunaux compétents.

Pour la mairie

Pour l'école

Pour l'association

Pour Alterre Bourgogne